

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse de la Culture

### PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	117 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	1 700 k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	1 915 k\$
• Autres éléments du résultat	(408) k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	194 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>1 817 k\$</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(808) k\$
• Ristourne	(914) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	242 k\$
• Affectation au FADM	(135) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(1 010) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0 k\$</b>

### RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES <sup>2</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		170 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	99 k\$
Fonds		42 k\$
Prêts et marges de crédit		318 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>3</sup></b>	<b>23 \$ /1 000 \$ de prime</b>	<b>94 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>3</sup></b>	<b>0,58 \$ /1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>71 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>4</sup></b>	<b>108 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ /1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>	<b>12 k\$</b>

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2023

TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES

914 327 \$

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

135 270 \$

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

<sup>2</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>3</sup> Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.